Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung

Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat

Band: 13 (1937-1938)

Heft: 16

Artikel: Prolongation de la durée de l'instruction militaire

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-708273

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 05.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Bk.Kp. 5 vom 16.—28. Mai.
Bk.Kp. 6 vom 2.—14. Mai.
Geb.Tr.Kol. IV/2 vom 30. Mai—11. Juni.
Geb.Tr.Kol. VII/2 vom 30. Mai—11. Juni.
Geb.Tr.Kol. VIII/2 vom 30. Mai—11. Juni.
Geb.Tr.Kol. X/2 vom 30. Mai—11. Juni.
Geb.Tr.Kol. I/6 vom 16.—28. Mai.
Geb.Tr.Kol. II/6 vom 16.—28. Mai.
Geb.Tr.Kol. III/6 vom 30. Mai—11. Juni.

Prolongation de la durée de l'instruction militaire

On apprend que le Département militaire fédéral a l'intention de soumettre aux Chambres pour la session de juin un projet qui prévoit diverses réformes urgentes en vue d'intensifier l'instruction de la troupe. Pour l'année en cours, une réglementation satisfaisante a été introduite, du fait des cours supplémentaires pour l'instruction à la nouvelle organisation des troupes. Mais maintenant, il est nécessaire de donner en plus une base légale à certaines innovations qui se révèlent comme indispensables. La discussion parlementaire devra être avancée à tel point qu'il soit possible de tenir compte des nouvelles réformes lors de l'élaboration du budget du Département militaire pour l'année prochaine.

La réforme projetée comporterait les points suivants: prolongation des cours de répétition à trois semaines (vingt jours) pour toutes les troupes. Une prolongation de la durée des écoles de recrues n'est pas envisagée et une prolongation de certaines écoles de cadres, dont la durée a été réduite en 1935, lors de la défense nationale sera provisoirement renvoyée à plus tard. A cette occasion devra également être résolue la question de la convocation périodique des troupes de couverture frontière, en égard aux classes qui se sont plus astreintes aux cours de répétition. En effet, il n'est plus admissible que dans les troupes frontières, qui comprennent donc des soldats des trois classes de l'armée, ceux qui ne sont plus astreints aux cours de répétition ne soient pas tenus d'effectuer certaines périodes d'instruction. Il faudra examiner si l'on pourra introduire des cours annuels d'une durée de trois jours ou des cours d'une semaine tous les deux ans. Enfin, l'infanterie territoriale (landwehr 2me ban et landsturm), à laquelle n'incombent plus seulement des tâches de surveillance, mais aussi la protection de certains secteurs de la frontière, devra aussi être soumise à des périodes d'instruction de courte durée, ce qui permettra d'organiser tactiquement ces formations pour qu'elles puissent faire face aux tâches qui leur sont dévolues.

En ce qui concerne la préparation matérielle, il convient de relever que nous nous trouvons actuellement en plein dans l'exécution du programme destiné à renforcer la défense nationale. Il sera possible tout d'abord de disposer des 41,5 millions de francs constituant le solde de l'emprunt de défense nationale, quoique certains crédits devront être augmentés par suite des frais supplémentaires résultant de la dévaluation. On peut se demander du reste si de nouveaux crédits devront être sollicités encore dans le courant de cette année. Il s'agira avant tout de liquider enfin la question du nouveau bâtiment pour le service topographique fédéral, qui est en suspens depuis des années déjà. Un rapport complémentaire est en préparation à ce sujet. Aussi bien pour des raisons d'ordre militaire que pour tenir compte de la nécessité de créer des occasions de travail, il conviendrait d'activer autant que possible l'exécution de ce projet, afin que les travaux de construction puissent commencer encore cette année.

La Suisse pourrait-elle résister à une invasion étrangère?

On a pu lire et entendre même de la part de gens sensés que le sort de la Suisse ressemblait à celui de l'Autriche, c'est-à-dire qu'elle aussi connaîtra un jour l'invasion étrangère. Certainement, la menace existe, comme elle existe pour la Belgique à cause d'Eupen et de Malmédy, pour le Danemark à cause du Jutland méridional (Slesvig du Nord, selon les Allemands), et pour tous les autres pays qui ont l'avantage d'être des voisins de l'Etat le plus expansionniste de l'Europe.

La Suisse pourrait-elle résister? La question est importante non seulement pour la Suisse alémanique, mais aussi pour les Jurassiens bernois et neuchâtelois, et par répercussion pour toute la Suisse romande. Essayons donc de raisonner.

Il est à noter d'abord que les conditions psychologiques ne sont pas les mêmes en Suisse alémanique et en Autriche. Chez nous, personne, sauf quelques imbéciles isolés, ne prêche l'Anschluss. Bien que les liens intellectuels relient fortement la Suisse alémanique à l'Allemagne, — comme c'est le cas pour la Suisse romande en ce qui concerne la France, et le Tessin en ce qui concerne l'Italie, — bien que les rapports économiques soient très forts avec l'Allemagne, la Suisse alémanique ne s'est jamais considérée comme une partie de l'Allemagne, à l'encontre de l'Autriche allemande qui désirait redevenir une partie du Reich, lorsque celui-ci était encore républicain et démocratique et inaugurait une nouvelle politique sociale. Non seulement les pangermanistes, mais aussi beaucoup de socialistes, envisageaient, après la guerre le rattachement à l'Allemagne de ce qui restait de l'ancienne monarchie et qui n'était guère viable. N'oublions pas que l'Autriche n'a quitté le giron allemand qu'ensuite de la défaite militaire subie en 1866, donc involontairement, tandis que la Suisse, elle, s'est détachée délibérément de l'Empire germanique dans la guerre dite de Souabe. Depuis 1499, la Confédération suisse ne fit plus partie de l'Empire et cette séparation voulue n'était pas seulement politique, elle était aussi morale. On sait que le réformateur Luther reprochait aux réformateurs suisses à Marbourg, lorsqu'on n'arrivait pas à s'entendre sur les dogmes: « Vous Suisses, vous avez une autre mentalité que nous! » C'est parfaitement exact. Zwingli avait l'esprit démocratique, Luther était absolutiste.

Plus tard, le service militaire des mercenaires à la solde de la France créait des rapports étroits entre la Suisse et la France. Non seulement les représentants des classes régnantes, qui seuls occupaient les charges d'officiers, mais aussi les simples soldats, c'est-à-dire les fils des paysans, prenaient contact avec la civilisation occidentale. Ce contact s'est toujours maintenu. Le Suisse alémanique qui sait un peu de français — même si c'est très peu — en est fier encore aujourd'hui.

Une invasion allemande se heurterait donc de prime abord à une forte résistance morale, et ceci dans toutes les couches de la population. Il est non seulement faux, mais psychologiquement dangereux d'exagérer l'influence d'un tout petit groupe qui sympathise avec l'hitlérisme, comme il est faux également d'identifier conservateur ou « réactionnaire » avec « fasciste ». On peut être réactionnaire en politique sans pour cela être fasciste.

Mais, nous objectera-t-on: la Suisse ne peut pas résister militairement à l'Allemagne. Certainement, elle ne